

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr. Envoyez avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclamations... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Laffitte et Co, place de la Bourse 3, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 12 Février 1874

La victoire considérable du parti conservateur en Angleterre est un fait européen, qui touche tout à la fois aux questions extérieures et aux questions intérieures des peuples. Jamais, depuis soixante ans, l'ancien parti Tory n'a eu, dans la Chambre des Communes, une majorité pareille à celle qu'il a obtenue ces jours derniers, et qui se complète en ce moment. Ce triomphe est d'autant plus significatif que, pour la première fois, le vote secret s'est trouvé substitué au vote public dans le renouvellement total du Parlement.

Le chef du parti conservateur, M. Disraeli, vient de prononcer devant les électeurs de Buckingham un discours dans lequel il constate avec fierté cet immense résultat.

Voici, d'après une dépêche de Londres, l'analyse de ce discours :

M. Disraeli a dit que les élections sont un honneur pour son parti ; elles ont fait ressortir ce fait qu'il n'existait pas d'hostilité entre le capital et le travail ; qu'au contraire il règne une bonne entente entre les propriétaires et les tenanciers. Il se félicite de ce que beaucoup d'ouvriers sont conservateurs. Les élections justifient sa confiance dans le bill de réforme de 1868, il exprime l'espoir que les élections ont donné, au système qui consiste à attaquer en tout temps, tous les intérêts et les institutions du pays, un coup dont il ne se relèvera jamais.

Relativement à la question de l'enseignement, il croit qu'un compromis est impossible, et que l'opinion publique se prononce de plus en plus en faveur d'un enseignement basé sur la religion.

La nation anglaise, on le voit, vient de donner l'exemple à la nation française et aux autres nations de l'Europe, surtout dans les classes populaires.

Quant à l'impression produite à l'étranger, on considère partout que le nouveau ministère, dont M. Disraeli sera le président, ne se désintéressera pas, comme les précédents ministères, des affaires continentales, et que, par conséquent, il aura à prendre ses précautions contre le seul danger de l'époque actuelle, c'est-à-dire contre la prépondérance absolue et inquiète de la Prusse.

L'allusion faite par M. Disraeli à la politique qui attaque en tout temps les intérêts et les institutions, mérite d'être particulièrement méditée par les électeurs français. C'est là un avertissement salutaire dont ils doivent faire leur profit, pour combattre ces hommes audacieux qui ont entassé dans notre pays, révolution sur révolution, et qui poursuivent l'établissement en France d'une forme de gouvernement qui serait la consécration même du désordre et de la ruine.

Les élections de dimanche dernier sont appréciées ainsi qu'il suit par le Français :

Si M. Sens a triomphé dans le Pas-de-Calais, c'est que, par une profession de foi bien formelle, qu'ont corroborée des déclarations publiques, le candidat s'est engagé à soutenir résolument la politique du septennat. Si M. Hérisson a triomphé dans la Haute-Saône, c'est qu'il est parvenu à jeter des doutes sur la volonté qu'avait son honorable concurrent de défendre le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. Ces doutes étaient réellement calomnieux, et nul plus que M. le duc de Marmier n'avait pris parti pour la politique du septennat ; mais M. Hérisson avait, dans sa circulaire électorale, accusé les conservateurs d'avoir apporté dans le vote de la loi de prorogation des arrière-pensées propres à en altérer le caractère, et ces vaines accusations répétées par les journaux de M. Hérisson, et surtout par les agents de sa candidature, ont eu contre M. de Marmier un succès déplorable, mais décisif. Le profit que les conservateurs doivent donc faire des élections, c'est d'être convaincus que, sous peine de ne pas répondre au sentiment profond et général du pays, ils doivent aujourd'hui suivre les conseils de la majorité parlementaire et du gouvernement, et ne laisser aucun doute sur leur volonté résolue de défendre, contre tous, les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

On lit dans la Patrie :

Il faut se souvenir que dans sa circulaire électorale M. Sens avait fait cette solennelle déclaration : « Je ne suis pas républicain. » La lutte électorale a été très-vive ; le résultat est, pour les républicains, une fort grande déception et un échec très significatif.

On lit dans la Gazette de France :

Il est remarquable que les radicaux et les thieristes coalisés n'aient pu obtenir que 66 mille voix sur 204,010 inscrits dans le Pas-de-Calais, et 37,000 voix sur 90,000 inscrits dans la Haute-Saône. La coalition Thiers-Gambetta est entrée dans la période de la décadence.

Trois jours avant l'élection, M. Sens avait expliqué sa première circulaire électorale que certains conservateurs trouvaient trop exclusive dans le sens bonapartiste, et il avait publié l'excellente déclaration suivante :

« Je ne suis pas républicain. Je me rallie, sans réserves, à la trêve des partis que l'Assemblée nationale a sagement inaugurée par la prorogation des pouvoirs du maréchal. »

Voilà, suivant nous, la bonne politique. Aucune solution définitive n'étant possible, contentons-nous d'un gouvernement de sept ans, d'où sortira inévitablement un gouvernement fort et permanent, qui ne peut être la République, et qui, pour être fondé, a besoin du concours de tous les conservateurs.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Le Gaulois avait reproduit le récit d'une conversation qu'un correspondant du Daily Telegraph prétendait avoir eue avec M. le duc de Broglie sur le caractère du septennat. Une communication du ministère de l'intérieur donne avis au Gaulois que le correspondant de la feuille anglaise a imaginé une mystification, et que M. le vice-président du conseil n'a pas tenu les propos qui lui sont prêtés. Le récit du Daily Telegraph perd ainsi son intérêt ; et il devient inutile de le reproduire. Les organes plus ou moins hostiles au septennat, ne laissent pas de le commenter, cependant, comme si M. le duc de Broglie avait désavoué seulement l'indiscrétion, et non pas la véracité du correspondant anglais. Ils insistent notamment sur ce que M. le duc de Broglie aurait dit que le septennat est une trêve, un régime neutre, qui expirera le 19 novembre 1880. Une telle interprétation leur paraît monstrueuse. Elle est pourtant la seule vraie.

Nous qui avons fait le septennat, nous l'avons fait dans cette pensée ; et nous savons mieux que personne ce que nous avons voulu et ce que nous avons fait. Si ceux qui ont voté contre le septennat prétendent : les uns, que le septennat est la proclamation de la République ; les autres, que le septennat est la proclamation de la Monarchie ; nous demanderons à ceux-ci pourquoi ils n'ont pas voté la proclamation de la Monarchie, et à ceux-là pourquoi ils n'ont pas voté la proclamation de la République ? S'ils ont émis un vote contraire, c'est, à moins que leur vote n'ait aucun sens, parce qu'ils ont vu dans le septennat ce régime neutre, contre lequel ils s'élèvent encore. Au reste, qu'ils le veuillent ou non, le septennat est, dans sa lettre et dans son esprit, le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon pendant sept ans. Bien qu'il porte le nom de République, et bien que les institutions, dont nous voulons l'entourer, soient monarchiques, il n'est ni la République ni la Monarchie. Il est ce qu'il est, le septennat de M. de Mac-Mahon. On aura beau ergoter là-dessus, les choses n'en seront pas changées.

Français.

Le gouvernement continue à exécuter pour les différents départements la loi du 20 janvier. Il n'est pas étonnant que sur certains points il ait rencontré des obstacles : on serait volontiers surpris qu'il n'en ait pas trouvé davantage. Les questions de personne sont toujours les plus difficiles à résoudre, et, dans un temps comme le nôtre, les difficultés particulières s'ajoutent aux difficultés générales. Le gouvernement doit lutter contre un parti qui, depuis trois ans, s'est trouvé en possession du pouvoir, a placé ses créatures dans toutes les fonctions dont il disposait et les a intéressées de la manière la plus directe à sa cause. Encore quelques jours et la tâche entreprise, si ardue qu'elle fut, sera achevée, et dans chaque commune de France, dans les plus grandes comme dans les plus

petites, le pouvoir central sera représenté par un défenseur de l'ordre et du bien public. Presque partout les choix faits ont déjà été ratifiés par l'approbation des conservateurs éclairés et indépendants. C'est là un grand et important résultat, et les récriminations particulières de quelques journaux et de quelques hommes trop intéressés pour n'être pas suspects, n'empêcheront pas le pays de rendre hommage à l'Assemblée et au gouvernement du service éminent qui lui aura été rendu.

Informations

La Calnische Zeitung a publié le 2 février une correspondance de Londres annonçant que le gouvernement impérial allemand aurait adressé à ses représentants auprès des cours étrangères, pour leur propre instruction, une dépêche circulaire qui serait d'un assez grand intérêt. Nous saurions nous porter garants de l'existence de cette circulaire ; nous en indiquerons seulement le seul sens, tel que le donne le correspondant du journal officieux allemand en se portant garant de son exactitude.

Le gouvernement impérial déclarerait dans cette pièce qu'il est pénétré du désir de vivre en paix avec la France et qu'il n'omettra pas de faire tout son possible pour maintenir cette paix. Si toutefois il devenait évident qu'un conflit fut inévitable, le gouvernement allemand ne pourrait assumer devant lui-même et devant la nation la responsabilité qu'il encourrait attendant que le moment d'agir le plus convenable pour la France fût arrivé.

Sur la solution de la première question, savoir si le maintien de la paix est possible, le décision que prendrait le gouvernement français de ne pas laisser influencer sa politique par les inébranlables ultramontains ou de la faire servir aux projets de la domination cléricale aurait une influence considérable.

La National Zeitung, organe des nationaux-libéraux, dit aux sujets du document en question que son contenu serait conforme à la politique suivie à Berlin, et dont le cabinet français a reçu connaissance, mais qu'il faut encore attendre pour être sûr de son existence.

D'autre part, des correspondances adressées de Berlin aux journaux anglais font savoir que les bruits mis en circulation au sujet de l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la France sont partie entretenus par les partisans du gouvernement prussien, désireux de adopter par le Reichstag la loi et le budget militaires qui vont être soumis à cette Assemblée.

On peut dire aujourd'hui avec certitude que le ministère Gladstone a vécu, car les élections déjà faites l'ont mis en minorité et celles qui restent à faire ne peuvent que lui être encore plus défavorables que les autres. Dans quelques jours donc le chef des libéraux aura donné sa démission de premier ministre et sera vraisemblablement remplacé par M. Disraeli.

D'après la Gazette de Strasbourg, organe officiel du gouvernement allemand, les résultats généraux des élections d'Alsace-Lorraine

sont, à peu de chose près, les suivants :  
 Sur 315,000 électeurs inscrits, 242,073 ont exercé leur droit.  
 191,782 ont donné leurs voix aux candidats de la protestation (catholiques et candidats de la protestation pure et simple);  
 41,949 ont voté pour les candidats du parti «alsacien avant tout» ;  
 5,193 pour les candidats incontestablement allemands ;  
 680 pour les démocrates socialistes allemands.  
 Enfin il faut compter 2,459 voix nulles ou perdues sur différents noms.

M. Pory-Papy, député de la Martinique, n'avait aucune fortune. Il vivait de son traitement de député. Par suite de sa mort, sa belle-fille se trouvait dans la plus profonde détresse.  
 Une souscription a été organisée dans l'Assemblée, pour venir en aide à cette jeune femme, dont la situation est d'autant plus triste que son mari a été l'objet d'une condamnation judiciaire.

Les députés de tous les partis, sans exception, ont pris part à cette souscription. Les députés de la droite n'ont pas été les moins empressés à concourir à cette bonne œuvre. On a réuni, en peu de jours, une dizaine de mille francs, qui viendront en aide à une infortune extrêmement intéressante.

Le coup porté par l'application de la loi du 20 janvier aux municipalités qui se trouvaient en lutte contre les lois du pays a mis fin à une spéculation tout à fait coupable, imaginée par les radicaux, et qui tendait à vicier absolument l'exercice des droits électoraux. Un grand nombre de citoyens privés de ces droits étaient maintenus sur les listes électorales quand la surveillance de ces listes était confiée à des municipalités démagogiques. A Marseille, il paraît que le nombre des gens sans domicile connu portés sur les listes, s'élevait à 8,000. On sait déjà qu'à Avignon une pareille découverte a été faite par les soins de la nouvelle municipalité.

Un grand nombre de députés conservateurs ont résolu de présenter une proposition réclamant l'urgence pour la discussion des rapports sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Deux rapports manquent encore au dossier de cette affaire. Les rapporteurs qui en sont chargés ont été invités par le président de la commission de hâter l'achèvement de leur travail.

On pense que la proposition se produira à l'occasion de la discussion sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Melvil Bloncourt.

**Tribunal correctionnel de Paris.**

Audience du 5 février.

**DIFFAMATION.** — L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES CONTRE LES ÉDITEUR, AUTEUR ET IMPRIMEUR DE *L'Histoire d'un Frère ignorantin*.

Les prévenus sont au nombre de trois. Ce sont les nommés :

Jean Brouillet, trente-cinq ans, libraire.  
 Edgar Monteil, vingt-huit ans, homme de lettres.

Joseph-Nicolas Brochin, quarante-six ans, imprimeur.

Sur la plainte en diffamation de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, ils ont été cités devant le tribunal correctionnel, sous la prévention :

Brouillet, d'avoir, en 1873, à Paris, commis le délit de diffamation et d'injures envers l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, en vendant, distribuant, mettant en vente ou exposant dans les lieux publics, la brochure intitulée : *Etudes humaines, Histoire d'un Frère ignorantin*, par Edgar Monteil, laquelle brochure contenait des expressions outrageantes et de mépris, et des allégations et imputations de faits de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Monteil, auteur de la brochure, et Brochin, imprimeur, de s'être rendus coupables du même délit.

M. l'avocat de la république Bérard des Glaxoux occupe le siège du ministère public.

M<sup>e</sup> Nicolet, avocat, se présente, pour l'Institut des Frères, partie civile.

M<sup>e</sup> Albert Joly plaide pour Monteil.

M<sup>e</sup> de Sal, pour Brouillet.

M<sup>e</sup> Gosselin, pour Brochin.

Le tribunal a rendu un jugement qui condamne :

Monteil à un an d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende ;

Brouillet, à six mois d'emprisonnement et à 1,000 fr. d'amende ;

Brochin, à un mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende ;

Condamne Brouillet et Monteil, solidairement, à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile ;

Condamne Brochin aux seuls dépens pour tous dommages-intérêts ;

Condamne Brouillet et Monteil, solidairement avec Brochin, auxdits dépens ;

Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps contre chacun des prévenus.

Déclare la partie civile responsable des frais envers le Trésor.

**ESPAGNE**

Le gouvernement du maréchal Serrano verse décidément vers les radicaux. Il était bien inutile de renverser M. Castelar et de disperser les Cortès au nom des conservateurs, pour en arriver là. Le général Pavia qui avait cru faire un coup d'Etat conservateur, est en défaveur complète ; les radicaux ont déjà annulé toute l'influence que l'acte du 2 janvier lui avait acquise.

Les nouveaux gouvernements sont nommés dans toutes les provinces d'Espagne : ce sont des radicaux. On voit que des deux côtés des Pyrénées ces estimables citoyens se ressemblent : ils ont une haine furieuse des chercheurs de place, la haine des salariés et de l'autorité ; mais dès qu'un coup peut réussir, ils s'abattent sur les places comme une nuée d'oiseaux de proie. On n'a pas oublié la curée du 4 septembre. Grâce au ministère du maréchal Serrano, les radicaux espagnols vont pouvoir de nouveau satisfaire leurs appétits.

Le régime de la presse entre les mains du ministère radical se résume par une suppression formidable de journaux de toutes couleurs : Le *Courrier militaire*, la *Epoca*, les *Nouvelles*, et vingt autres, la plupart conservateurs.

Pour ce qui est de la situation financière, c'est le désarroi et l'épuisement complets. L'Etat a suspendu depuis un an et demi le paiement des intérêts de sa dette ; l'argent manque pour tous les services publics ; enfin, pour ne citer qu'un exemple, l'administration inspire une telle confiance qu'elle cherche en vain depuis six mois des adjudicataires pour quelques fournitures de vêtements et de couvertures aux troupes. Personne ne se soucie d'avoir l'Etat pour débiteur. Quatre ans de République ont mis l'Espagne en cette décomposition profonde.

Pour que rien ne manque à ce tableau, les nouvelles de Cuba annoncent que l'insurrection tient entièrement en échec les forces de la métropole.

**Chronique locale**

Par décret du Président de la République, en date du 10 février 1874, M. Munin-Bourdin, a été désigné pour remplir, pendant l'année 1874, les fonctions de vice-président du Conseil de Préfecture.

M. l'abbé Caussanel, curé de Flagnac, est mort, mardi, 10 février.

Un malheureux accident est arrivé, mardi, à 2 heures et demie, au hameau de Cavaniés, commune de Cahors.

Le sieur Miquel, Eugène, âgé de 27 ans, assistait à l'abattage de deux peupliers ; l'un de ces arbres cédant tout à coup, atteignit, dans sa chute, Miquel à la tête ; la mort fut instantanée.

Par décision de M. le Recteur de l'Académie,

les classes vaqueront au Lycée de Cahors les lundi et mardi, 16 et 17 février courant, ainsi que le mercredi, 18 au matin.

Les cours seront repris le mercredi soir à 2 heures.

Les classes du lundi, 16, se feront le jeudi, 19.

Les pensionnaires appelés par leurs familles pourront sortir dès le samedi, 14, après la classe du soir. Ils devront rentrer le mercredi, à 10 heures du matin.

**DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.**

**Avis.** — Un nouveau concours sera exceptionnellement ouvert au mois de mai 1874, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'Administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès de M. le Directeur des Contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris le 15 mai, les demandes qui parviendraient à l'Administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier-ès-lettres ou bachelier-ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira à cet effet au chef-lieu de chaque département.

Cet examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction et une formation de tableaux.

Les épreuves orales portent :

- 1° Sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallépipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, tronc de cône et sphère) ;
- 2° Sur la théorie de l'arpentage.

**On nous écrit de Figeac :**

Le 22 janvier, une cérémonie touchante réunissait dans l'Eglise St-Sauveur de Figeac, l'élite de la population. Le vénérable M. Massabie, archiprêtre et curé de la ville, avait en l'heureuse pensée de célébrer un service solennel pour le repos de l'âme du très honoré Frère Philippe, à qui, Paris tout entier offrait quelques jours auparavant l'hommage de sa reconnaissance et de son admiration. Tous les directeurs des Ecoles chrétiennes des environs, Martel, Gramat, St-Céré, Souillac, Cajarc, Mauves, Arpajon, etc. s'étaient fait un devoir de payer le tribut de leurs regrets. Les élèves du pensionnat de l'Immaculée Conception ont chanté un *de profundis*, en chœur, à 4 parties, avec un goût et un sentiment qui ont produit la plus profonde impression. Tous les religieux du Pensionnat et les Frères étrangers ont reçu la Sainte communion ; c'est ainsi que dans l'Eglise catholique on honore ses saints et ses morts regrettés.

Tout dans cette auguste cérémonie a témoigné de la haute supériorité conquise dans les âmes par les chers Frères des Ecoles chrétiennes auxquels l'arrondissement devra sa prochaine régénération.

On annonce que la première portion du contingent de la classe de 1872, dont le temps de service est légalement commencé depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, sera appelée sous les drapeaux le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1874 aura lieu le départ des 54,000 hommes de la deuxième portion ; leur présence sous les drapeaux sera forcément limitée au minimum légal de six mois, car il est de toute nécessité que ce contingent face place le 1<sup>er</sup> janvier 1875 au plus tard, à la première partie de la classe de 1873, qui tirera au sort à partir du 23 février prochain.

Les officiers rendus à la vie civile par retraite ou démission, qui désireraient être employés dans l'armée territoriale, sont priés de déposer leurs demandes aux bureaux des préfectures et des sous-préfectures.

Ils devront faire connaître les grades et fonctions qu'ils ont occupés, l'arme dans laquelle ils ont servi, la date de leur naissance et de leur cessation de service, leur résidence actuelle.

Les sous-officiers libérés entièrement du service qui voudraient entrer dans l'armée territoriale, sont également priés de fournir les mêmes renseignements.

Les anciens élèves des écoles polytechnique et forestière qui ont satisfait aux examens de sorties et ne sont pas classés dans un service public, les officiers, sous-officiers et soldats de l'ancienne garde mobile et ne faisant pas partie de la réserve, peuvent également être admis à occuper des emplois dans l'armée territoriale, aux conditions déterminées par l'article de la loi du 24 juillet 1873.

Une circulaire du ministre de l'intérieur, adressée aux préfets et communiquée aux maires dit que les conseils d'administration des corps de troupe reçoivent fréquemment des avis d'autorisation de mariage délivrés à des militaires renvoyés dans leurs foyers, en attendant leur passage dans la réserve. N'étant pas informés de la date des mariages, ces conseils sont obligés de réclamer aux administrations municipales les renseignements utiles pour tenir les matricules au courant.

A l'avenir, les maires auront à adresser aux conseils d'administration des corps une copie sur papier libre, des actes constatant les mariages de militaires se trouvant dans ces conditions.

**On lit dans l'Avenir de Bayonne :**

« Les volontaires d'un an du 49<sup>e</sup> de ligne viennent de donner un exemple que nous voudrions voir suivi par leurs camarades des autres régiments. Désireux de laisser une trace durable de leur passage au 49<sup>e</sup>, ils ont remis à leur colonel une somme de 500 francs destinée à des achats de livres pour la bibliothèque du régiment.

Le ministre des finances, par une décision du 5 janvier a prescrit de confier désormais à tous les débitants de tabac indistinctement la vente des timbres mobiles de dix centimes.

Généralement on ignore que les petits ballons rouges, remplis de gaz, qui sont vendus dans les rues pour amuser les enfants, peuvent causer des accidents plus ou moins graves.

Les journaux de Paris disaient, avant-hier encore, qu'un de ces joujoux, tenu par un enfant, est allé frapper le cigare allumé d'un passant. Aussitôt une forte explosion s'est produite, et le fumeur s'est trouvé entouré d'une vive flamme qui lui a brûlé la bouche, les cheveux et les cils. Fort heureusement les yeux n'ont pas été atteints.

On ne saurait donc trop recommander aux mères de familles de ne jamais donner à leurs enfants un joujou qui peut causer de tels accidents.

Un grand nombre de négociants, ignorant sans doute qu'il existe un nouveau tarif pour l'affranchissement des échantillons par la poste, continuent à les affranchir comme par le passé. Nous croyons devoir, dans leur intérêt, leur mettre sous les yeux les prix actuels, qui sont moitié moins élevés que ceux de l'ancien tarif :

Jusqu'à 50 grammes,	15 centimes.
De 50 à 100	20
De 100 à 150	25
De 150 à 200	30
De 200 à 250	35
De 250 à 300	40

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* publie la note suivante, qui trouve son application dans notre département comme ailleurs :

« Nous ne nous lasserons pas de nous faire l'écho des réclamations fort vives auxquelles donne lieu de tous côtés la mauvaise fabrication des allumettes chimiques. Le public achète les paquets tout fermés par le timbre de l'impôt et il ne peut voir ce qu'on lui vend. Il y a généralement pour le consommateur une perte considérable. Il est rare d'obtenir un résultat sans user quatre ou cinq allumettes. Elles manquent de phosphore et surtout de soufre. Le fabricant acquitte exactement l'impôt en mettant le timbre sur ses paquets ; mais il frappe à son tour le consommateur d'un impôt des plus lourds dont il profite seul. On ne conçoit pas que l'administration des finances ne fasse pas inspecter d'une manière plus sérieuse ces fabrications frauduleuses qui se pratiquent sur une vaste échelle. »

Depuis quinze jours on signale une quantité de grues et d'oies sauvages se dirigeant vers le nord de l'Europe.

Depuis quelque temps, on remarque que les billets de banque de 5 fr. sont devenus assez rares; ils ont été remplacés en partie dans la circulation par les pièces de 5 fr. en argent.

Les billets de 20 fr. sont moins abondants: cela est dû, paraît-il, à ce que la Banque de France veut les remplacer par un nouveau modèle.

On signale le moyen suivant indiqué dans l'Echo agricole comme radical et infallible pour détruire les chenilles:

Faites fondre du soufre; quand il est en fusion, plongez-y de vieux linges que vous laissez ensuite sécher.

Si l'arbre est trop élevé, allongez le manche de la fourche en y fixant une perche. Les tampons brûleront lentement en dégageant une fumée épaisse et acre; promenez alors votre fourche sous l'arbre à écheniller.

Toutes sont tombées à terre; mais comme elles ne sont qu'à demi-mortes ou simplement engourdis, il faut avoir soin d'étendre préalablement sous l'arbre de grandes toiles ou de vieux draps pour les recueillir.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 24 au 30 janvier 1874.

- Mathématiques élémentaires. Physique. 1 Agar; 2 Linol. Philosophie. id. 1 Boussac; 2 Barbier. Mathématiques préparatoires. Narrat. franç. 1 Dissès; 2 Amadien. Rhétorique. Géométrie. 1 Taillade; 2 Rougié. Seconde. Mathématiques. 1 Dentraygues; 2 Cavailhé. Troisième. id. 1 Cantarel; 2 Rochette. Quatrième. Anglais. 1 Castagné; 2 Foissac. Cinquième. Version Grec. 1 Darquier; 2 Pascalie. Sixième. Exercices Grecs. 1 Barbier; 2 Verdy. Septième. Thème Latin. 1 Maratuech; 2 Gayet. Huitième. Exercices Lat. 1 Castagné; 2 Tinel. Première division. Calcul. 1 Tinel; 2 Lafon F. Deuxième division. id. 1 Gayet; 2 Maury. Troisième division. id. 1 Soulié; 2 Rozière. Quatrième division. id. 1 Marron; 2 Verdy. Enseignement spécial. — Troisième année. Physique. 1 Cros; 2 David. Deuxième année. Comptabilité. 1 Vieussens; 2 Bonnet. Première année. id. 1 Taillade; 2 Pélissié. Année préparatoire. Orthographe. 1 Castagné; 2 Auricoste. Le Proviseur, LEMOIGNE.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Audience du 10 février.

Il a été prononcé les condamnations suivantes: 3 femmes à 11 francs d'amende chacune pour tapage injurieux suivi de rixe.

3 filles soumise, à 5 fr. d'amende et 3 jours de prison pour infractions aux règlements de police les concernant; et Vernet Jacques, dit le Lapin:

1° à 5 francs d'amende, pour avoir logé chez lui deux filles soumise;

2° à 11 franc d'amende et 2 jours de prison pour tapage dans sa maison la nuit de dimanche dernier.

AVIS

Un manuscrit, traduction française, par feu Albouys, ancien Juge, d'une histoire des évêques de Cahors, par Guillaume Lacroix, se trouve avoir été égaré après avoir été communiqué à divers érudits intéressés à le consulter.

Mme V<sup>e</sup> Albouys, serait fort reconnaissante à la personne entre les mains de laquelle il serait resté, de le faire remettre chez elle, maison Séval, faubourg Labarre.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 11 février.

- Bœufs, 1 fr. 52 à 1 fr. 82; Vaches, 1 fr. 28 à 1 fr. 70; Taureaux, 1 fr. 30 à 1 fr. 60; Veaux, 1 fr. 80 à 1 fr. 35; Moutons, 1 fr. 60 à 2 fr.; Porcs gras, 1 fr. 10 à 1 fr. 36; Vente lente.

CALENDRIER DU LOT. — Février.

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Diman. s. Sexagésime, Lundi. s. André, Mardi. s. Scolastique, Mercredi. s. Thimothée, Jeudi. s. Tite, Vendredi. s. Catherine, Samedi. s. Valentin.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Avis à nos abonnés.

L'extension que prend le Journal du Lot, exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance.

Nous engageons donc fortement les abonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux souscripteurs, nous les prions de joindre toujours un bon de poste à leur demande d'abonnement.

Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journallement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heures avant les journaux de Paris.

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments. — Vente, location, échanges, chez J. ROUGET, rue Saint-Pantaléon, 5, Toulouse.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 10 février, 6 h. 25, soir.

M. Vautrain à été réélu président du conseil municipal de Paris. par 32 voix contre M. Floquet qui en a obtenu 25.

MM. Thorel et Hérold ont été élus vice-présidents.

M. Bartholdi partira le 28 février pour Washington.

Dans sa profession de foi, M. Beauchamp, candidat de la Vienne, se déclare partisan convaincu du septennat et de la trêve des partis.

Il soutiendra sans réserve le gouvernement de Mac-Mahon.

La Patrie annonce qu'il y a eu un échange de notes assez vives entre la Prusse et l'Autriche.

Le projet d'organisation du conseil d'Etat a été déposé hier par M. Deppeyre, qui propose de nommer un président du conseil qui pourrait être choisi parmi les députés.

Le président aurait entrée et voix consultative dans le conseil des ministres.

Le projet demande à ajouter sept membres au Conseil d'Etat.

Des lettres particulières de Berlin constatent que, contrairement aux dépêches prussiennes, le récent meeting protestant, tenu à l'hôtel-de-ville de Berlin, a fait complètement fiasco.

Santander, 10 février.

La garnison de Bilbao a tenté une sortie. Elle a été désastreuse. Beaucoup de monde tué. Les troupes du gouvernement sont tombées dans une embuscade carliste. La ville est très démoralisée: les provisions sont extrêmement rares.

Versailles, 12 février.

La discussion des impôts nouveaux prend une tournure de plus en plus favorable au ministre des finances. L'article 3, relatif aux effets de commerce a été voté hier avec une majorité que M. Magne n'aurait pas osé espérer 197 voix.

Versailles, 12 février, 11 h. 50 matin.

Hier la commission des lois constitutionnelles a repoussé le vote au scrutin de liste par arrondissement et a adopté la nomination d'un seul député par chaque circonscription.

Bourse de Paris

Paris, 12 février 1874

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % emprunt 1872. Values: 58,75, 86,25, 92,90, 92,95.

LE PRINTEMPS, Moniteur Illustré des Modes, publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 42 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, Moniteur Illustré des Modes, publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, Moniteur Illustré des Modes, publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr. 5, rue des Filles-St-Thomas (pl. de la Bourse) Paris.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

Par M. LÉON VALÉRY

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XIV

« BUCH ET GUIENNE ! »

C'est une horrible chose, de nos jours, que l'échafaud... Les degrés lentement gravis; le condamné couché sur la bascule, qui s'abaisse; le couteau qui tombe; la tête qui se détache du tronc; le sang qui jaillit; la foule qui hurle; deux tronçons d'homme dans un charnier;... peut-on mourir ainsi!

Mais un pendu!

Le malheureux lancé dans le vide; les vertèbres qui craquent; la moëlle épinière qui se rompt; une face grimaçante; des yeux roulant dans leur orbite; la bouche qui écume; des membres qui s'agitent dans l'espace; le déchirement de la vie; la vibration moléculaire de l'être sous la douleur, et cela combien de temps, avant que le nœud fatal ne balance qu'un cadavre?... Quel spectacle!

Et quel autre mieux fait pour passionner le soldatesque du fort de Mercuès?

Au point du jour, tout était prêt pour le supplice et les spectateurs avaient pris place... A l'exception des sentinelles qui veillaient à la porte du château, la garnison était tout entière dans la vaste cour que le lecteur connaît.

C'était, entre les soudards, une lutte où chacun disputait aux autres le point d'observation le plus commode...

Debout, sur la plate-forme de la tour qui avait servi de prison à la victime, Bernard de Boissières dominait la scène, ayant la potence en face, de manière à ne perdre aucun des détails de l'exécution.

Comme tout le monde, il attendait fiévreusement, ne détournant ses regards du lieu du supplice, que pour suivre les mouvements de l'armée du captal de Buch, qui s'avançait.

Mais où donc était Bernard de Cels?

Ceci est de l'histoire: aux pieds d'un confesseur! car cette bande de pillards avait aussi son aumônier...

Les chroniques du temps sont pleines de ces contrastes de l'esprit religieux avec la férocité de mœurs de ceux qui le professaient, en l'outrageant.

Le condamné parut!

Une immense acclamation salua son arrivée!... Une main sur son cœur et tenant le crucifix de l'autre, il traversa d'un pas ferme l'espace qui le séparait de la potence.

Pâle et de haute taille, il y avait dans son attitude ce que la nature réclame, en tribut, de tristesse aux malheureux et la fermeté que la dignité commande, mais que la foi seule peut donner.

Ses compagnons de captivité le suivaient des yeux, à travers les meurtrières de la tour et priaient, en sanglotant.

Bernard de Cels gravit, sans chanceler, l'échelle appuyée au treteau improvisé, où l'attendaient les exécuteurs.

Parvenu sur la plate-forme, son dernier regard fut pour ses jeunes amis; et, dans ce suprême adieu, ses yeux se remplirent de larmes!

Les spectateurs immobiles respiraient à peine...

Tant de résignation avait imposé silence aux plus barbares et, à défaut de la pitié, c'était le respect de la mort qu'on lisait, du moins, sur tous les visages.

Les exécuteurs, eux-mêmes, ne purent se soustraire à l'impression générale, et il y eut, chez eux, un moment d'hésitation, qui n'échappa à personne, quand il leur fallut s'emparer du jeune diacre.

Le regard de Bernard de Boissières, qu'ils rencontrèrent, était une menace: ils obéirent!

Ce ne fut pas, d'ailleurs, la lutte désespérée du condamné qui veut se dérober à l'inexorable étreinte: lui-même tendit vers le nœud fatal son beau cou éclatant de blancheur.

Un instant encore, c'est la mort! car déjà le malheureux est entre les mains des bourreaux.

Tout-à-coup, le son du cor se fait entendre !  
 — « C'est lui ! c'est lui !... »  
 On eût dit qu'il n'y avait qu'une seule âme dans cette foule, pour que ce cri fût le cri de tous...  
 — « C'est lui ! c'est lui !... »  
 Et quel autre que Nolibarba savait tirer du cuivre éclatant ces notes graves, prolongées, presque tristes, qu'on eût crues apportées par l'écho ?... n'était-ce pas ainsi que s'annonçait le Terrible, quand il rentrait chargé du riche butin auquel il ajoutait ses propres largesses ?  
 — « C'est lui ! c'est lui !... »  
 Seul, Bernard de Boissières a senti son cœur dévoré de dépit... Nolibarba n'est-il pas pour lui un rival plutôt qu'un lieutenant ?... Vainement, du geste et de la voix, il essaie de contenir l'impétuosité de la soldatesque et de hâter le supplice du jeune diacre : les exécuteurs oublient leur œuvre infâme ; la foule se rue, en tumulte, vers la porte, qui s'ouvre enfin !...

O rage ! celui qui s'avance entre deux sentinelles, sur le pont tremblant, qui donc est-il ?... Malheur à lui, pour avoir usurpé le signal, salué avec transport, qui annonçait le retour du chef !...  
 — « Buch et Guienne ! » cria Polyphème.

A ces mots, les soudards s'écartent et lui livrent passage.  
 Mais, déjà, le géant vient d'apercevoir son ami, qu'un mouvement peut précipiter dans le vide !... Il s'élança vers l'appareil sinistre qu'il escalada, et déjà il est dans les bras du jeune diacre !

La haute taille de Polyphème, l'audace de ses allures ; quelque chose d'inspiré, que lui donnait l'air de défi avec lequel il promenait ses regards autour de lui, tout contribuait à donner à sa brusque apparition un caractère de merveilleux, qui subjuguait les esprits courroucés.

Bernard de Cels ne crut-il pas lui-même à un envoyé céleste, et n'était-ce pas là la cause de sa stupeur, en présence de son ami ?

— « Qui es-tu ? » cria Bernard de Boissières.  
 — « Buch et Guienne ! » répéta Bricole.  
 — « Ces mots, qui te les a dit ? »  
 — « Le Terrible ! »

Une rumeur confuse couvrit la voix de Bernard de Boissières, et ce fut alors à la foule de questionner.

— « Où est-il ? où est-il ? » demanda-t-elle, sur tous les tons.  
 — « Au manoir de Cels, et c'est lui qui m'envoie, pour négocier sa rançon... Votre prisonnier, que voilà, en sera le prix, et c'est Nolibarba lui-même qui réclame sa liberté !... »  
 — « Tu mens ! » cria le commandant, du haut de la tour.

— « Comment saurais-je les mots de passe, qui m'ont ouvert les portes de la place, si ce n'était par lui ? — Mais comme preuve que tu ne mens pas, » a-t-il ajouté, « Jette à mes braves compagnons ces trois mois dont j'ai fait ma devise : Guerre et vengeance !... »

Pouvait-on douter encore ?...  
 Bernard de Boissières, qui voit son ennemi lui échapper, descend de son poste d'observation et accourt sur le lieu du supplice.

— « Nolibarba » dit-il, « a livré les secrets de la place : qu'il ait son sort ! »  
 — « Le Terrible n'est point un traître ! » hurlent les soudards, entourant leur commandant, qu'ils menacent.

Dès ce moment, la rébellion venait de se déclarer ouvertement et l'autorité n'avait plus de voix.  
 — « Faites ! » cria aux bourreaux Bernard de Boissières.

— « Voulez-vous la mort de votre chef ? » demanda Polyphème.  
 — « Nous le rendras-tu ? »  
 — « Par la Sainte Croix ! »

En prononçant ces mots, le géant écarte les exécuteurs, qui hésitent ; enlève le jeune diacre ; descend rapidement l'échelle ; vole à la porte, qu'il franchit et, protégé par les rebelles, s'engage sur le pont-levis, avec Bernard de Cels, qu'il emporte dans ses bras !...  
 (A suivre.)

**Annonces**

**Vals.** — Sources : *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.*  
 Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr.

Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche)*. — Détail dans toutes les villes.

**LA SAISON**

**JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES**  
 publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :  
 26 Numéros illustrés.  
 26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.  
 12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.  
 1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.  
 Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

**Prix de l'abonnement.**  
*Édition sans Gravures coloriées :*  
 Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.  
 Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

*Édition avec gravures coloriées :*  
 Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.  
 Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

**LES MODES DE LA SAISON**

**JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE**  
 publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :

52 Numéros illustrés.  
 52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.  
 24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.  
 3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.  
 Chronique de la mode, Courrier de Paris, nouvelles et Variétés instructives et morales.

**Prix de l'abonnement.**  
*Édition sans Gravures coloriées :*  
 Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois

mois, 4 fr.  
 Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.  
*Édition avec Gravures coloriées :*  
 Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.  
 Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS.  
 Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des *Modes de la Saison*, 51, rue Vivienne, à Paris.

**LACHAUD et BURDIN, Libraires-Éditeurs**  
 4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

**SPLENDIDES ÉTRENNES :**

**Guerre de 1870-1871**, histoire politique et militaire, par A. WACHTER ; 47 dessins inédits de A. DARJOU (rien n'a été publié d'aussi complet et d'aussi exact), un beau volume, grand in-8° Jésus relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 20 fr.

**Œuvres posthumes de Napoléon III**, autographes inédits grand in-8°. — Prix, franco... 7 fr. 50

**La Mosaïque**, revue pittoresque de tous les temps et de tous les pays, grand in-4°, formant un magnifique album de 416 pages, illustré de 350 gravures, richement relié. — Prix, franco... 11 fr. 50

**Le Siège de Paris**, par FRANCISQUE SARCEY, illustré par BERTALL, un beau volume grand in-8°, richement relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 5 fr.

**AVIS.** — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.  
 Pots de toutes dimensions.

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES  
 FLEURS VOYAGES  
 BOUQUETS DE



**MARIE BLANC**  
 FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Braserds et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.  
 Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.  
 Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.  
 Garnitures de fleurs pour modistes.  
 Grand dépôt de Couronnes immortelles.  
 Couronnement mortuaire à louer.

**TABLEAU DES DISTANCES**  
 nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
**De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.**  
**PRIX : 1 FRANC.**  
 Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

**PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE**  
 Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, estinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.  
 Prix de la boîte : 1 fr. 50.  
 Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

**Nos Maîtres hier**  
*Études sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,*  
 Par M. H. ANDRÉ,  
 Inspecteur d'Académie.  
 1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC**  
 AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
 PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETÉ  
 RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères élzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

**Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie**  
**E. BORS**  
 rue Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce ; on trouvera chez lui les articles suivants :  
 Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.  
 On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants : Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux  
 FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

**Huile Pétrole et Essence première qualité**

On demande des agents dans les villes et les campagnes, pour la vente d'articles très-utiles, ayant obtenu le diplôme de Mérite à l'Exposition de Vienne 1873. Toute personne active, homme ou dame, pourra facilement se faire de 8 à 10 fr. par jour. S'ad. 100 à la Fabrique de l'Alliance, à la Chaux-de-Fonds (Suisse) — Aff. avec o fr. 30 c.

**A VENDRE**  
 la plus ancienne  
**HORLOGERIE ET BIJOUTERIE**  
 de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).  
 S'adresser à MM. Garrigues et Caillaillé.

GRAND SUCCÈS  
**LA VELOUPINE**  
 est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.  
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
**CH. FAY**  
 Parfumeur, rue de la Raisin.

1874  
**CALENDRIER**  
 DU DÉPARTEMENT  
**DU LOT**



**A CAHORS**

**EN VENTE**  
 CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
 EXIGER LE VÉRITABLE NOM